

Saint Ouen Marchefroy. Compte rendu du conseil municipal du vendredi 27 mars 2009

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est tenu le vendredi 27 mars deux mil neuf à la mairie à vingt heures trente, sous la présidence du Maire, Philippe DUMAS. Présents : Mmes BERARD Isabelle, LEFRANCOIS Christine, M.M. CLEMENT Jean Dominique, BONTE Joël, FORT François, PAIN Jacques, FRANCOIS Thierry, SAVAL Gérald et SIMON Marc

Absent excusé : M. LESUEUR Gérard pouvoir M. PAIN Jacques

Secrétaire de séance : M. Gérald SAVAL

Date de convocation : 16.02.2009

. Délibérations concernant les comptes de la Commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2008 et le compte administratif C.C.A.S 2008 .

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2008 du receveur municipal.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget prévisionnel 2009 et le budget prévisionnel C.C.A.S. 2009.

. Taxes directes locales

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux des quatre taxes.

4 taux augmentés de 0 %

	Base d'imposition	Taux	Produit fiscal
Taxe d'habitation	499 100.00	9.41 %	46 965.00
Taxe foncière bâti	327 800.00	15.98 %	52 382.00
Taxe foncière non bâti	46 900.00	29.38 %	13 779.00
Taxe professionnelle	184 400.00	11.13 %	20 524.00
		Total	133 650.00

. Résultats 2008 sans antérieurs

Investissement	
Dépenses 2008	48 998.13
Recettes 2008	61 395.99
Résultat 2008 en investissement	12 397.86
Fonctionnement	
Dépenses 2008	177 360.13
Recettes 2008	221 403.89
Résultat 2008 en fonctionnement	44 043.76
Résultat total 2008	56 441.62

. Résultats 2008 avec antérieur et reste à réaliser

Investissement	
Dépenses 2008	48 998.13
Déficit 2007	8 430.33
Reste à réaliser 2008	64 000.00
Total dépenses	121 428.46
Recettes 2008	61 395.99
Reste à réaliser 2007	0.00

Total recettes	61 395.99
Résultat 2008 en investissement	- 60 032,47
Fonctionnement	
Dépenses 2008	177 360.13
Recettes 2008	221 403.89
Excédent 2007	78 168.53
Total recettes	299 572.42
Résultat 2008 en fonctionnement	122 212.29
Résultat total 2008 investissement et fonctionnement	+ 62 179,82

. Délibérations.

. REGLEMENT DU COLUMBARIUM ET DU JARDIN DU SOUVENIR

Après lecture et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le règlement du Columbarium et du Jardin du Souvenir, créés au cimetière de Saint-Ouen Marchefroy et fixe ainsi le montant des droits de concession et les redevances, à compter du 1^{er} avril 2009

DROITS DE CONCESSIONS :

La Concession d'une case accueillant d'une à deux urnes cinéraires, est délivrée aux conditions suivantes :

<u>DUREE :</u>		<u>MONTANT :</u>
10 ANS	→	350 €
15 ANS	→	450 €

REDEVANCES :

Les redevances suivantes sont perçues par la commune dans les circonstances suivantes :

- Ouverture et fermeture des réceptacles :
- Dépôt d'une urne, au-delà de la première : 15
- Dispersion des cendres au Jardin du Souvenir : 30

COMMUNE DE SAINT-OUEN MARCHEFROY : REGLEMENT DU COLUMBARIUM ET DU JARDIN DU SOUVENIR
Disponible à la Mairie

. Recensement des jeunes de 16 ans

Le recensement concerne les garçons et les filles qui ont atteint leurs 16 ans, de nationalité française.

Ceux-ci doivent, dans les trois mois qui suivent leur date d'anniversaire se rendre à la mairie de leur domicile munis de leur carte nationale d'identité en cours de validité, du livret de famille de leurs parents et, le cas échéant, d'une copie du document justifiant de leur nationalité française.

Les plus de 16 ans qui n'auraient pas encore fait la démarche peuvent régulariser leur situation et se voir remettre une attestation de recensement.

L'attestation de recensement est réclamée de manière systématique pour toute inscription dans un établissement scolaire ou pour un examen ou concours soumis au contrôle de l'État, ou encore conduite

accompagnée et permis de conduire auto ou moto. Par la suite, les jeunes seront appelés à effectuer avant leurs 18 ans leur journée d'appel de préparation à la défense.

. Eclairage public :

Nous rappelons que si des habitants constatent des défaillances sur le réseau d'éclairage public, ils peuvent contacter M. PAIN au 02 37 82 01 57 afin qu'il puisse faire le nécessaire.

. Rappel

Il est demandé aux habitants de la commune de St Ouen Marchefroy de veiller à ce que les arbres et arbustes plantés en bordure de voirie restent éloignés des fils électriques, ne gênent pas le passage des véhicules et camions, n'empêchent pas la visibilité dans les endroits susceptibles d'être dangereux.

. Ordures ménagères

Toutes les informations concernant le tri des emballages, des journaux, du verre, des ordures ménagères, le tri en déchetterie, ainsi que les horaires d'ouverture des 6 déchetteries sont dans le guide pratique du tri qui a été distribué à chaque foyer.

La séance a été levée à 23 heures 15

Le Maire, Philippe DUMAS

. Horaires d'ouverture de la Mairie.

Les horaires d'ouverture de la Mairie de St Ouen Marchefroy sont :

Lundi : 10 h – 16 h Vendredi : 14 h 30 – 17 h Samedi : 11 h 30 – 13 h

Tél / Fax : 02 37 82 04 53

Courrier électronique: mairie.saintouenmarchefroy@wanadoo.fr

Site internet de SAINT-OUEN MARCHEFROY : <http://mairie.wanadoo.fr/saint-ouen-marchefroy>